

DELIBERATION N°4

<p align="center">Décision modificative n°2 de l'exercice 2010 Budget Principal et Journaux Municipaux</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 37

LE 16 DECEMBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n°10), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n°10), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°35), Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°35), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°10), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (jusqu'à la question n°9), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°9), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°36), Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n°36), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n° 9), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question n°9), Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°9), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°36), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°36), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°9), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Décision modificative n°2 /2010 - Budget Principal

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que considérant qu'il y a lieu de réajuster certains crédits budgétaires sur l'année 2010, il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative n° 2 du budget Ville.

Elle comprend en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement, les éléments suivants :

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère Général	4 900,00	73 Impôts et taxes	100 000,00
014 Atténuations de produits	149 508,00	74 Dotations et participations	52 090,00
65 Autres charges de gestion courante	7 720,00	75 Autres produits de gestion courante	10 038,00
Total des dépenses réelles	162 128,00	Total des recettes réelles	162 128,00

Opérations d'ordre

Total des dépenses d'ordre	0,00	Total des recettes d'ordres	0
-----------------------------------	-------------	------------------------------------	----------

TOTAL GENERAL	162 128,00	TOTAL GENERAL	162 128,00
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

La section d'investissement du Budget Principal n'est pas impactée par les mouvements de crédits de la décision modificative n°2.

Décision modificative n°2/2010 – Budget Journaux Municipaux

Considérant qu'il y a lieu de réajuster certains crédits budgétaires pour l'année 2010.

Elle comprend pour la section de fonctionnement en dépenses les éléments suivants :

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère Général	- 171,00		
67 Charges exceptionnelles	171,00		
Total des dépenses réelles	0,00		0,00

Opérations d'ordre

Total des dépenses d'ordre	0,00	Total des recettes d'ordres	0,00
-----------------------------------	-------------	------------------------------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00	TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------	----------------------	-------------

La section d'investissement du budget « Journaux Municipaux » n'est pas impactée par les mouvements de crédits de la décision modificative n° 2.

Considérant l'avis formulé par la commission N° 1, réunie le 06 décembre 2010,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Principal 2010 et des journaux municipaux

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** cette « **décision modificative n°2 de l'exercice 2010 du Budget Principal et journaux municipaux** », par :

☞ **30 voix « pour »** (Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-venir, Groupe des Elus Verts),

☞ **7 voix « contre »** (Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste),

☞ **1 abstention** M. Jean Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Corinne HELARY-PLANCHON
Directrice Générale Adjointe des services**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire